



COMMUNE D'ANNIVIERS

M I S E A L ' E N Q U E T E P U B L I Q U E

DEMANDE D'APPROBATION DES PLANS ROUTIERS

En application de la loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965 (art. 12, alinéa 2), l'Administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande d'approbation des plans routiers suivants :

Requérant	:	Commune d'Anniviers, CP 46, 3961 Vissoie
Auteur du projet	:	Bureau Patrick Epiney Ingénieurs Sàrl, route des Landoux 1, 3961 Vissoie
Nature du projet	:	Changement de revêtement de la route forestière de la Forêt (tronçon 2), St-Luc
Parcelle, plan, nom local, village	:	Bourgeoisie de St-Luc, hors mensuration cadastrale et Commune d'Anniviers, parcelle n.c., Forêt du Rochett à St-Luc
Coordonnées moyennes	:	2'612'300 / 1'119'500
Zone	:	Aire forestière, zone agricole 2, zone de constructions et d'installations publiques
Dépôt du dossier	:	19 novembre 2021

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie, ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ce projet, sont à envoyer dans les trente jours, en courrier recommandé, à la Commune d'Anniviers.

Anniviers, le 19 novembre 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE